



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report
under the *Long-Term
Care Homes Act, 2007***

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., Suite 420
Ottawa ON K1S 3J4
Telephone : 613-569-5602
Facsimile : 613-569-9670

**Ministère de la Santé et
des Soins de longue
durée
Rapport d'inspection
prévu par la *Loi de 2007
sur les foyers de soins de
longue durée***

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
Ottawa ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de longue durée
Inspection de soins de longue durée**

Copie destinée au public

Date(s) du rapport 26 mai 2017	Numéro d'inspection 2017_625133_0010	N° de registre 002554-17	Type d'inspection Inspection de suivi
Titulaire de permis CVH (n° 4) GP Inc. en qualité d'associé commandité de CVH (n° 4) LP 766, chemin Hespeler, bureau 301, a/s de Southbridge Care Homes Inc., CAMBRIDGE ON N3H 5L8			
Foyer de soins de longue durée MANOIR MAROCHEL 949, ROUTE DE MONTRÉAL, OTTAWA ON K1K 0S6			
Nom de l'inspecteur/l'inspectrice/des inspecteurs/inspectrices JESSICA LAPENSÉE (133)			
Résumé de l'inspection			

Il s'agit d'une inspection de suivi.

Cette inspection a été effectuée aux dates suivantes : 18, 23 et 25 mai 2017.

Cette inspection a eu lieu dans le cadre du suivi d'un ordre de conformité concernant des côtés de lit. L'ordre de conformité a été respecté par suite de l'inspection.

Au cours de l'inspection, les inspecteurs/inspectrices/l'inspecteur/l'inspectrice se sont entretenu(e)s avec les personnes suivantes : administrateur/administratrice, directeur/directrice des soins, coordonnateur/coordonnatrice du RAI, infirmier clinicien/infirmière clinicienne, préposés/préposées aux services de soutien à la personne (PSSP), consultant/consultante clinique d'Extendicare Assist, personnes résidentes, et membre d'une famille de personne résidente en visite.

Au cours de l'inspection, l'inspecteur/l'inspectrice a examiné des dossiers médicaux, observé des systèmes de lit de personnes résidentes lorsque des côtés de lit étaient utilisés, et observé des personnes résidentes identifiées qui étaient dans un lit où l'on utilisait des côtés de lit.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
 Foyer sûr et sécuritaire**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
 0 PRV
 0 OC
 0 RD
 0 OTA**

L'ordre suivant émis antérieurement a été trouvé en conformité lors de cette inspection :

EXIGENCE	GENRE DE MESURE	N° DE L'INSPECTION	N° DE L'INSPECTEUR/L'INSPECTRICE
Règl. de l'Ont. 79/10, par. 15 (1)	OC n° 001	2016_346133_0042	133

NON-RESPECT DES EXIGENCES**Définitions****AE** — Avis écrit**PRV** — Plan de redressement volontaire**RD** — Renvoi de la question au directeur**OC** — Ordres de conformité**OTA** — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté. (Une exigence de la LFSLD comprend les exigences qui font partie des éléments énumérés au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi »).

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 26 mai 2017

Signature de l'inspecteur/l'inspectrice ou des inspecteurs/inspectrices

Original du rapport signé par l'inspecteur/l'inspectrice.